



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-311

PUBLIÉ LE 27 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-05-27-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2024-47 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARRAS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 3
R32-2024-05-23-00005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-43 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LENS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 7
R32-2024-05-24-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-44 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du TERNOIS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 11

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-27-00001

Arrêté DOS-GRHH-2024-47 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier d'ARRAS
(Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-GRHH-2024-47
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-107 en date du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté du Maire de la ville d'Arras DGS/FB/YB/2024-269 en date du 13 mai 2024 ;

Considérant la désignation par le maire d'Arras de Monsieur Ziad KHODR pour le représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Arras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

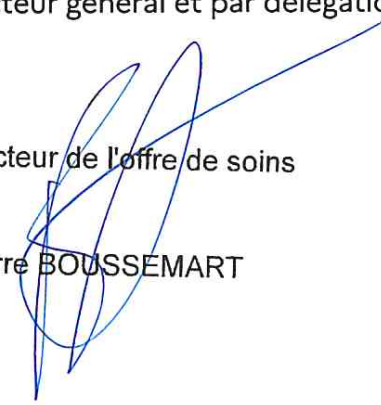
Fait à Lille, le

27 MAI 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Ziad KHODR, représentant du maire de la commune d'Arras, et Madame Sylvie NOCLERCQ, représentante de la commune d'Arras ;
- Madame Françoise ROSSIGNOL et Monsieur Didier LEDHE, représentants de la communauté urbaine d'Arras ;
- Madame Maryse CAUWET, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

2° en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Maxime GRANIER et Monsieur le docteur Julien GHESQUIERE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine BELARD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine BARBIER et Monsieur Denis GAILLET, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Francis HENNEBELLE et Madame Marianne RIVIÈRE, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Didier VANQUELEF, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Thérèse SKALECKI (au titre de l'Union fédérale des consommateurs—Que choisir) et Monsieur Gérard ABRAHAM (au titre de la fédération nationale des associations de retraités) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-23-00005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-43 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de LENS
(Pas-de-Calais)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-43
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LENS (PAS-DE-CALAIS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-123 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel et notamment le courriel de la confédération générale du travail du centre hospitalier de Lens en date du 27 mars 2024 ;

Vu le courriel de Madame Yvelise COLEAN-DESFONTAINE en date du 26 mars 2024 ;

Considérant la démission de Madame Yvelise COLEAN-DESFONTAINE de ses fonctions de représentante des usagers au titre de l'union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant la désignation par la confédération générale du travail, de Madame Aurélie TOMCZAK en qualité de représentante du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens, en remplacement de Madame Isabelle CNUDDE;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Lens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 MAI 2024

Pour le Directeur et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-43)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Thierry DAUBRESSE représentant le maire de la commune de Lens, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre MAZURE, représentant de la commune de Lens ;
- Madame Françoise TOULOUSE et Monsieur Bruno TRONI , représentants de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- Monsieur Daniel KRUSZKA, représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Anne-Sophie FOREAUX et Monsieur le Docteur Nicolas VAN GRUNDERBEECK, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Sébastien GILLIOT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Aurélie TOMCZAK et Monsieur Patrice RAMILLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Michel ÉBERLÉ et Monsieur Jean-Michel MARTIN en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Gérard ABRAHAM (Union nationale des fédérations et associations de malades cardio-vasculaires « Alliance du Cœur »), en qualité de représentant des usagers désigné par le Préfet du Pas-de-Calais, et un autre membre en attente de désignation.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-24-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-44 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier du TERNOIS
(Pas-de-Calais)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-44
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS (PAS-DE-CALAIS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-2019-113 du 24 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant le renouvellement du collège des personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Danièle EVAIN en qualité de personnalité qualifiée

au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois ;

Considérant les candidatures de Madame Véronique CANNESSON et de Madame Béatrice BRIDOUX, au titre de l'union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais, en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence et, notamment, la désignation de Madame Danièle EVAIN en qualité de personnalité qualifiée et de Mesdames Véronique CANNESSON et Béatrice BRIDOUX en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du Ternois ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

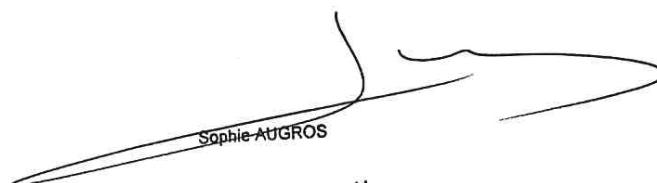
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier du Ternois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24/05/24

Pour le directeur général et par délégation,


Sophie AUGROS
Sous-Directrice Démographie
Formation et Gestion des Ressources Humaines Hospitalières
du Système de Santé

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-44)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Danielle VASSEUR, représentante du maire de Saint-Pol-sur-Ternoise, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-François THERET, représentant de la commune de Frévent ;
- Monsieur Marc BRIDOUX et Monsieur Johann DELARCHE, représentants de la communauté de communes du Ternois ;
- Monsieur Claude BACHELET, représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Caroline LELEU et Monsieur le Docteur Laurent TURI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Christelle COLIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Grégory VUYLSTEKE et Madame Véronique LEDENT, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Danièle EVAIN, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais
- Madame Véronique CANESSON et Madame Béatrice BRIDOUX (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), représentantes des usagers désignées par le Préfet du Pas-de-Calais.